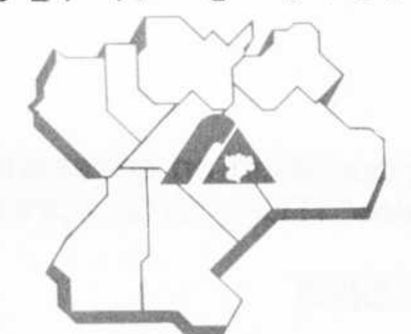
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 17 6 91139342 ISSN 0758-584

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 11 - 13 Juin 1991

TOURNESOL	**: - pucerons peu d'évolution**
	- sclérotinia : surveiller
BLES	**: - pucerons intervenir localement**
POIS	**: - surveiller les pucerons**
MAIS	**: - début du vol de pyrale**
LES INSECTES UTILES :	**(voir tableau des insectes p. 4)**

TOURNESOL

PUCERONS

Situation : peu d'évolution des infestations de pucerons, ceux si sont présent dans toute la région, mais les niveaux d'attaques sont faibles.

Préconisations : aucune intervention dans l'immédiat. Surveiller les parcelles (Cf. bulletin n° 10 du 6 juin).

MALADIES

Situation : les conditions climatiques sont actuellement favorables au sclérotinia. Aucun symptôme d'observé dans l'immédiat.

Préconisations : Cf. notre dernier bulletin.

CEREALES

PUCERONS

Situation : on observe la présence de pucerons quasi générale sur les blés de notre région. Dans les régions de l'Ain, du Rhône, du Nord Isère, la Loire et les Savoies, les infestations concernent plus souvent le feuillage que les épis. Cependant dans la plaine de Lyon certaines parcelles présentent déjà des niveaux d'infestation de 1 épis sur 2 occupé par au moins 1 puceron.

Dans le Sud-Isère (vallée de la Bièvre notamment), la Drôme (pays de l'Herbasse, secteur de Romans). Il est fréquent d'observer des parcelles présentant 1 épis sur 2 avec puceron. Dans la plaine de Valence les infestations sont plus faibles (1 épis sur 4 à 1 épis sur 3 colonisé). Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont Sitobion Avenae et Métopolophium dirhodum.

Préconisations : le blé est particulièrement sensibles aux attaques de pucerons de l'épiaison jusqu'au stade pâteux. Les dégâts sont d'autant plus graves que les attaques sont précoces sur épis.
Surveiller les parcelles ayant atteint le stade sensible et intervenir si 1 épis sur 2 est infesté par au moins 1 puceron, avec une population en croissance rapide.

P21

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Une population en croissance rapide. Utiliser l'un des produits cité dans le dépliant vert "Protection des céréales" ITCF - SPV. Après le stade pâteaux inutile d'intervenir.

MALADIES

Situation : on note l'apparition de la rouille jaune dans la Loire, de rouille naine sur des parcelles d'orges "des Terres Froides" (Crémieu), et de la Vallée de la Bièvre. Sur parcelles non encore protégées, en présence de rouille jaune intervenir rapidement avec une triazole pour préserver la récolte, dans les autres cas : septoriose ou oidïum sur les 3 feuilles supérieures raisonner l'intervention en fonction du potentiel de la parcelle :

- potentiel faible : - pas d'intervention ou sinon un produit de contact
- potentiel correct : - intervenir avec TRIAZOLE + CONTACT

Stade d'intervention optimum : épiaison jusqu'à environ 15 jours après la floraison. Passé ce stade le traitement n'est plus rentable.

<u>COMMUNIQUE IMPORTANT</u>

A l'attention des fournisseurs, prescripteurs et utilisateurs des spécialités à base de diméthoate.

Il est rappelé tant aux utilisateurs agricoles qu'à leurs prescripteurs et fournisseurs que les spécialités à base de Dimétoate sont homologuées pour des usages bien précis pour lutter contre certains insectes de diverses cultures.

Or, des détournements d'usage ont été constatés ces dernières années, les spécialités en cause ayant été utilisées indûment sur pucerons des céréales.

Cette pratique est doublement contraire aux dispositions légales concernant l'homologation (loi validée du 2-11-1943 arrêté du 1-12-1987) ainsi qu'à celle de l'arrêté du 25 février 1975 modifié fixant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole.

En effet l'article 8 de l'arrêté précité interdit tout emploi d'insecticide sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la période de floraison et celle de production de miellat consécutif aux attaques de pucerons. L'arrêté du 25 septembre 1965, pris notamment en application du code de la santé publique, interdit nommément les traitements de Diméthoate sur les végétaux en pleine floraison.

Il en résulte que tout usage d'une spécialité à base de diméthoate sur céréales est formellement interdit et que les précautions d'emploi portées sur l'étiquette des produits devront être scrupuleusement observées.

Tout infraction commise, relevée par les autorités compétentes (gendarmerie, agents du Service de la Protection des Végétaux, agents de la Répression des Fraudes, ...) est rigoureusement sanctionnée et passible des peines suivantes :

pour infraction à la loi d'homologation d'une amende de 1500 F à 40000 F.

pour infraction au code de la santé publique (art L 626) d'une amende de 2000 à 20000 F et/ou de 2 mois à 2 ans de prison avec en cas de récidive une aggravation de ces dernières peines.

Le rappel de cette réglementation rigoureuse édictée dans l'intérêt de la protection de l'environnement et principalement de la faune utile à l'agriculteur, ainsi que la mise en garde présentement effectuée doit inciter tout un chacun à la respecter strictement, ce qui fera l'objet d'une surveillance renforcée des autorités compétentes.

———— POIS

PUCERONS

Situation : peu d'évolution des infestations. Les parcelles les plus attaquées sont situées dans la Drôme.

Préconisations : intervenir si on observe au minimum 30 pucerons par plantes à partir de la pleine floraison.

MALADIE

Les cultures sont saines.

———— MAIS

PYRALE

Situation : on observe les premières captures depuis le :

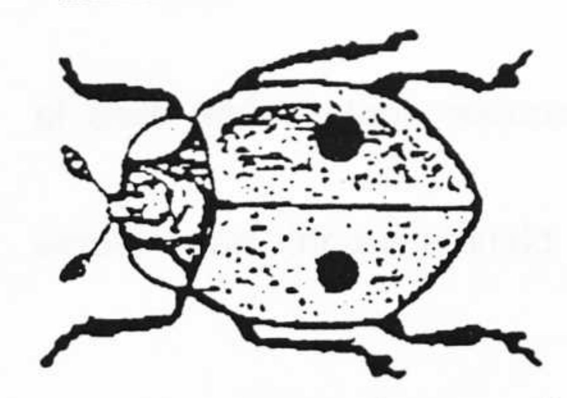
- 04-06 à : la Laupie (26)
- 04-06 : Beaumont les Valence (26)
- 05-06 : St Lattier (38)
- 06-06 : Chomerac (07)
- 06-06 : Satolas (69)
- 06-06 : Savasse (26)
- 07-06 : Corbas
- 07-06 : St Hilaire du Rosier (38)
- 07-06 : La Verpillère (38)
- 08-06 : St Hilaire du Rosier (38)
- 08-06 : Loyettes (01)

Les premiers lachers de trichogrammes sont prévus pour le 14 Juin.

P22

CES INSECTES SONT TRES UTILES, PROTEGEZ-LES

LES COCCINELLES PREDATRICES DE PUCERONS



Adulte de coccinelle à 2 points
(Adalia bipunctala)

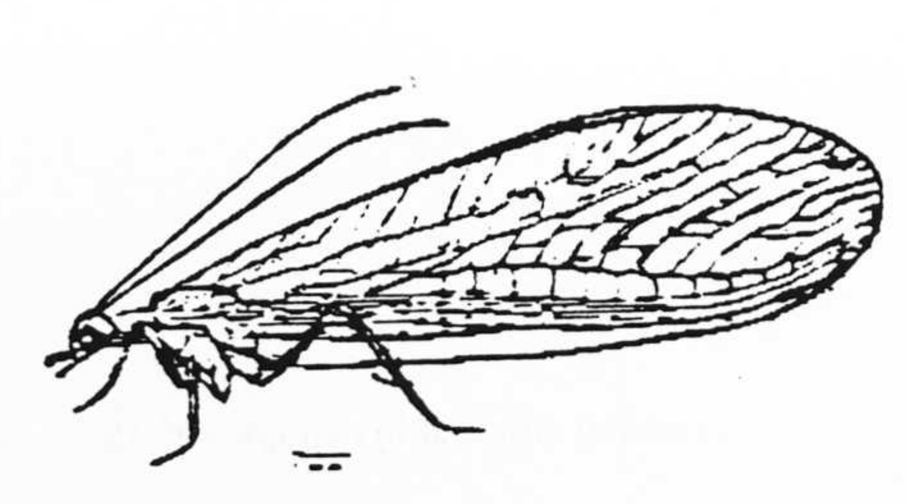
La coccinelle à 2 points : l'adulte est bien connu, la larve moins. Au printemps, elle détruit jusqu'à 60 pucerons par jour.

Le Scymnus, petite coccinelle (2 à 2,5 mm) sombre et pubescente prend son relais en été. Sa larve, avec des secrétions blanches, est très caractéristique.



Larve de coccinelle à 2 points
(Adalia bipunctala)

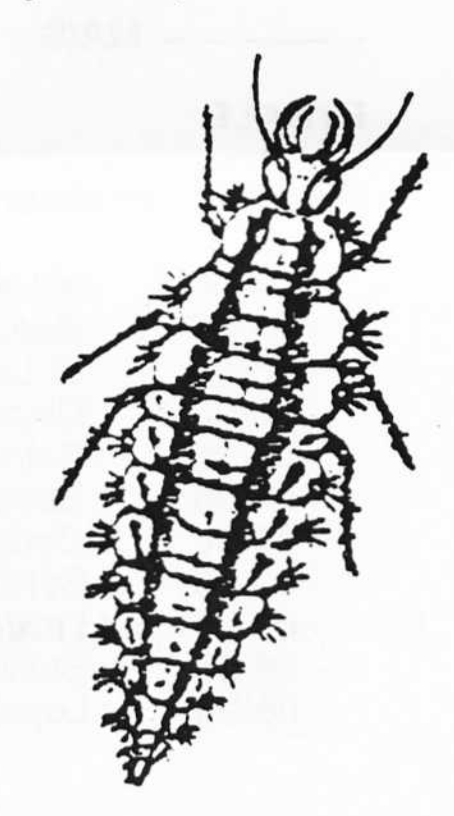
LES CHRYSOPES PREDATEURS DE PUCERONS, D'ACARIENS, etc...



Adulte de Chrysope (Chrysopa Carnea)

Les adultes : 17 mm de long sont de grêles insectes vert clair en forme de libellules aux ailes reticulées. Ils pondent leurs oeufs vert clair sur le feuillage au bout d'un petit fil de 7 à 15 mm de long.

Les larves : 10 mm au dernier stade, le corps en forme de fuseau sucent le contenu de leur proie à l'aide de leurs fortes mandibules en forme de pince. Une larve peut consommer jusqu'à 500 pucerons au cours de sa vie.



Larve de Chrysope (Chrysopa Carnea)

LES SYRPHES : IMPORTANTS PREDATEURS DE PUCERONS

Syrphe adulte (Epistrophe balteata)

De nombreuses espèces

Les adultes : sortes de "mouches à l'abdomen rayé de jaune et de noir : vous les reconnaitrez aussi par de brusques déplacement latéraux en vol. Il leur faut du nectar et du pollen.

Les larves : sortes d'asticots de forme et couleur très variables selon l'espèce. Il leur faut des pucerons, en moyenne 400 à 700 au cours de leur vie.

D'autres "mouches" aident les Syrphes ; certaines espèces de cécidomyies dont les larves se nourrissent de pucerons et d'acariens.



Larve de Syrphe (Epistrophe balteata)